



États généraux : contribution de la Délégation socialiste française au Parlement européen

## Entreprise et ré-industrialisation

L'UE doit aujourd'hui contribuer au sauvetage et au développement de capacités de production à la hauteur des enjeux du XXIème siècle. Elle doit se doter d'une véritable politique industrielle, faute de quoi elle sera reléguée loin derrière les Etats-Unis et l'Asie, dans la course scientifique et technologique. Sa capacité à fournir des emplois de qualité est d'ores et déjà menacée.

L'industrie constitue un levier essentiel de notre prospérité actuelle et future : le monde de l'industrie est un allié, pas un adversaire.

Il n'y a d'industrie dynamique sans politique industrielle volontariste, comme il ne peut y avoir d'industrie compétitive sans une stratégie globale de la puissance publique en faveur de l'innovation.

On ne peut conserver un savoir-faire que s'il est durablement ancré dans un appareil productif : à la mode du tout-délocalisable, il faut répondre par l'engagement dans le tout créatif.

Il n'y a pas d'industrie sans une Europe forte. Face à la concurrence des pays émergents et des États-Unis, l'europanisation des projets et des budgets alloués ainsi qu'une stratégie commerciale plus assumée fondée sur le "juste échange" sont deux conditions sine qua non du succès industriel dans la mondialisation.

Autrement dit, nous voulons :

- **Une industrie compétitive**, mais qui ne se développe pas au détriment de notre modèle social et de nos ambitions environnementales. Dans l'industrie, le coût de la main-d'œuvre, sur lequel insistent à longueur de discours les conservateurs, représente la plupart du temps une portion bien moindre que d'autres postes, en particulier de celui des matières premières et de l'énergie.

Une forte augmentation de la productivité, une bonne gestion des ressources, -sur la base de normes européennes ambitieuses et évolutives, d'incitations, d'objectifs communs et d'objectifs des entreprises-, et l'utilisation des meilleures technologies disponibles, renforceront bien plus la durabilité et la compétitivité de l'industrie européenne au niveau mondial que toute réduction des salaires et des charges que la droite voudrait imposer.

- **Une industrie durable** qui joue un rôle moteur dans la transition énergétique

- **Une industrie innovante**, particulièrement sur la question des nouveaux matériaux

Bruxelles	Strasbourg	Paris
47-53, rue Wiertz	Allée du Printemps	288, boulevard St Germain
ASP14G358	WIC-MO5074	1 <sup>er</sup> étage
B.1047 Bruxelles tél +32.2.284.47.09 fax +32.2.284.69.80	F.67000 Strasbourg tél +33.3.88.17.36.29 fax +33.3.88.17.94.82	F.75007 Paris tél +33.1.47.05.26.63 fax +33.1.47.53.05.17

- **Une industrie à armes égales** vis-à-vis de la concurrence mondiale ("juste échange"/ajustement aux frontières via de nouveaux mécanismes à créer, qu'il s'agisse d'une taxe carbone aux frontières ou d'un mécanisme d'inclusion carbone)

La Stratégie UE2020 était le signe d'une prise de conscience. La Commission européenne a présenté en octobre 2010, dans le cadre d'Europe 2020 "*10 actions-clés pour la compétitivité industrielle européenne*". Alors que nous nous apprêtons à réaliser son évaluation à mi-parcours, nous ne pouvons hélas que regretter qu'elle n'ait pas eu un impact majeur sur le cours des politiques de l'Union, ou qu'elle ait perdu en chemin ses attributs les plus sociaux.

### **Les jalons d'une politique industrielle européenne**

Le droit de la concurrence ne peut pas faire office de politique industrielle commune. Aujourd'hui l'UE pose trop la question du marché unique et de la politique de la concurrence comme l'horizon naturel de développement favorable à l'entreprise et à l'industrie. Or, toutes les entreprises ne sont pas dimensionnées pour le marché unique et les situations nationales sont souvent peu homogènes. C'est le retour du débat entre concurrence et concentration : par quelles étapes passe-t-on d'un binôme "concurrence effective et investissement efficace" multiplié par 28 États, à cette même combinaison à l'échelle de l'Union?

Cette question doit distinguer la régulation ex ante (sectorielle) et la régulation ex post. Sur la première, il est difficile de tirer un bilan d'ensemble ; secteur par secteur elle a pu donner des résultats qui pouvaient être "bons" (télécoms) comme médiocres (énergie). Mais d'une manière globale, après une phase tournée uniquement vers l'ouverture à la concurrence des anciens monopoles, elle doit, à l'avenir, prendre en compte les enjeux d'investissement, de capacité de production et d'emplois.

La question de la mise en œuvre de la politique de concurrence doit être posée. Il s'agit du dernier bastion de compétence "pure" de la Commission européenne. Or aujourd'hui, même le domaine du commerce est soumis à un mécanisme de validation préalable. Nous devons donc aujourd'hui aller plus loin : les assouplissements apportés aux lignes directrices sur les aides d'État dans de nombreux domaines ont été bien accueillis, mais ils ne sauraient se substituer à la charpente d'une véritable politique industrielle.

### **Un budget notoirement insuffisant pour relancer l'industrie européenne**

L'UE ne se donne pas les moyens d'investir dans son industrie : son budget est notoirement insuffisant pour créer les réseaux et interconnexions dont nous avons besoin, pour renouveler notre appareil productif vieillissant, pour soutenir l'innovation et la formation supérieure, pour réaliser les grands projets d'infrastructure transcontinentale,...

### **Un volet externe inexploité**

L'Europe n'a pas une politique de change active face aux monnaies sous-évaluées. Elle ne se donne pas les moyens de se protéger : pas encore de politique commune d'approvisionnement énergétique ; des mécanismes largement insuffisants contre le commerce déloyal, le dumping et les subventions aux exportations des pays tiers ; aucune protection des secteurs stratégiques contre les prises de

<b>Bruxelles</b>	<b>Strasbourg</b>	<b>Paris</b>
47-53, rue Wiertz	Allée du Printemps	288, boulevard St Germain
ASP14G358	WIC-MO5074	1 <sup>er</sup> étage
B.1047 Bruxelles tél +32.2.284.47.09 fax +32.2.284.69.80	F.67000 Strasbourg tél +33.3.88.17.36.29 fax +33.3.88.17.94.82	F.75007 Paris tél +33.1.47.05.26.63 fax +33.1.47.53.05.17

contrôles ; un brevet européen encore jeune et lacunaire, pas suffisamment d'instruments de défense de ses marchés publics en comparaison de ses principaux partenaires.

### **Propositions :**

La politique industrielle européenne se limite actuellement à une attention portée aux PME sous l'angle, souhaitable par ailleurs, de l'allègement de leurs contraintes réglementaires et d'un passeport pour le capital risque (SBA européen + nouveau programme COSME). Toute avancée dans ce domaine reste pour l'instant cantonnée à une inflexion de la politique de la concurrence.

- **La Commission doit créer un organe d'information et de surveillance visant à optimiser l'utilisation de la part des fonds structurels destinés aux PME et assurer qu'une part essentielle de l'aide aux entreprises leur parvienne effectivement, sur la base d'une meilleure information quant aux programmes qui leur sont destinés. La Commission européenne devra également revoir la notion de PME, pour permettre notamment aux Sociétés d'économie mixte et aux sociétés publiques locales d'accéder à ces fonds.**

- **Promouvoir la création de fonds mutualisant les ressources des acteurs européens du capital-investissement** : en réponse à la crise de financement du secteur industriel, l'UE pourrait soutenir le développement de fonds de capital investissement mis en place et gérés par des opérateurs nationaux sur une base bilatérale ou multilatérale, en développant des facilités de soutien à ces fonds au sein du **cadre financier pluriannuel (2014-2020)**.

- **Concentrer les investissements dans le secteur de la croissance verte** (véhicules électriques, renouvelables et stockage, captation et séquestration du CO2,...). L'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, les transports et villes durables sont particulièrement concernés. Ces secteurs recèlent un potentiel économique, vecteur d'emplois et de croissance considérable. Grand nombre de nos concurrents ont déjà misé sur la croissance verte pour bâtir leur compétitivité dans les prochaines décennies.

- **Créer une plateforme de transfert de connaissances en Europe** : en raison de son caractère encore immature, le secteur de la propriété intellectuelle est en butte à une défaillance de marché qui exige une **intervention de la force publique**. L'Union européenne pourrait ainsi impulser l'émergence d'un **"écosystème de la propriété intellectuelle"** (création d'un fonds européen des brevets et soutien de l'émergence d'opérateurs dans le domaine de la propriété intellectuelle).

**La réponse ne se trouve pas du côté de la sortie de l'euro ou d'un protectionnisme hexagonal mais dans la gouvernance européenne, la réorientation vers l'économie réelle** des missions de la BCE ; dans la politique de change au plan mondial et européen ; dans le renforcement de la régulation financière ; dans une politique commerciale plus offensive et défensive ; dans la transition énergétique. Dans la mise à plat, aussi des disparités fiscales et dans une lecture plus favorable à l'industrie européenne de l'emploi des règles de concurrence.

<b>Bruxelles</b>	<b>Strasbourg</b>	<b>Paris</b>
47-53, rue Wiertz	Allée du Printemps	288, boulevard St Germain
ASP14G358	WIC-MO5074	1 <sup>er</sup> étage
B.1047 Bruxelles tél +32.2.284.47.09 fax +32.2.284.69.80	F.67000 Strasbourg tél +33.3.88.17.36.29 fax +33.3.88.17.94.82	F.75007 Paris tél +33.1.47.05.26.63 fax +33.1.47.53.05.17